



Diplôme d'Université en « Gestion des Aires Protégées » (11^e DU) Gabon

Du 20 Avril au 14 Juin 2015.

Au Gabon, en collaboration avec la Wildlife Conservation Society et avec le programme Aires Protégées d'Afrique et Conservation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Présentation

La création des aires protégées a été amorcée en Afrique subsaharienne au début du siècle dernier. Elle s'est poursuivie essentiellement jusqu'à la fin des années cinquante. Concomitamment, des mutations sociales, territoriales et agro-climatiques ont participé à la perte progressive de la diversité biologique et à l'empiètement de certaines aires protégées.

En Afrique Centrale, l'importance des ressources naturelles comme facteur de développement économique implique des pressions diverses sur elles. Exploitation forestière, exploitation minière, exploitation agricole (cultures de rente)... engendrent de graves conséquences sur les ressources environnementales tant à la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées. Elles sont peu à peu envahies et la pression anthropique contribue à fragiliser davantage les équilibres en cours. Il s'en suit une perte aussi bien écologique, qu'économique car les ressources sont exploitées en dehors de tout cadre et sans durabilité.

De vives tensions éclatent. D'une part, on note des oppositions entre populations pour l'exploitation des ressources naturelles en périphérie des aires protégées, d'autre part, des oppositions se font entre les services de la police forestière et les populations au sujet de l'application des principes règlementaires. Cette situation de crise et de mutations génère de nouvelles orientations en matière d'environnement, notamment dans ses composantes écologiques, sociales ou politiques. Malheureusement, ces changements ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées. Pourtant, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles exige une connaissance de la ressource en question, une compréhension de son mécanisme de fonctionnement, son suivi mais également la compréhension des acteurs qui l'utilisent. Or, le classement des aires protégées ne s'est pas toujours accompagné d'une politique de renforcement des compétences ni d'un recrutement de personnel adéquat suffisamment outillé pour l'accomplissement de la politique de conservation des écosystèmes. Il y a de ce fait, un besoin urgent de renforcer les capacités des jeunes cadres devant promouvoir une gestion plus efficace et durable des aires protégées.

C'est dans cette perspective que l'UICN-PACO (programme aires protégées), la Wildlife Conservation Society et l'Université Senghor proposent cette formation de courte durée, afin de donner aux différents acteurs de terrain, les principaux outils nécessaires pour la mise en œuvre des politiques de conservation, et pour l'appréhension des dynamiques socio-territoriales dans les zones contiguës aux aires protégées.



Objectifs

Le « **renforcement des compétences en gestion des aires protégées** » s'inscrit comme une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique Centrale. Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation et les normes juridiques ou techniques sont généralement méconnus de la plupart des gestionnaires des aires protégées. Le but de cette formation est donc de doter les gestionnaires des aires protégées (et leurs partenaires) d'outils, et de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

Au sortir de cette formation, les participants auront acquis les compétences prioritaires pour la gestion des aires protégées. Ils seront capables de mettre en œuvre une planification adaptée à la gestion durable des ressources environnementales. Leurs compétences en suivi écologique, en résolution des conflits homme/faune, en conciliation et concertation locale... seront renforcées. Leur connaissance des outils généraux (conventions, droit de l'environnement, instruments de gestion, normes, etc.) seront également améliorées, ce qui les rendra plus opérationnels pour proposer et réaliser des politiques de conservation.

Contenu de la formation

L'ensemble de la formation est structuré en modules qui associent des cours théoriques et pratiques, certains sur le terrain, dans le Parc National de la Lopé et les villages avoisinants, pour une mise en application des différents outils qui seront acquis.

Le programme aborde les points suivants :

- Politiques de conservation et problématique de la gestion des aires protégées
- Evaluation et planification de la gestion des aires protégées
- Notions d'écologie pratique pour la gestion des aires protégées
- Approches participatives et valorisation des aires protégées
- Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et traitement des données
- Outils de suivi de l'application de la loi et notions de SIG
- Droit de l'environnement
- Economie de l'environnement

Cible de la formation

Ce programme de formation continue est destiné aux gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés **d'Afrique Centrale**. Elle s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables.

Organisation générale

La formation se déroule au Complexe Educatif Docteur Alphonse Mackanga Missandzou (CEDAMM) situé au Nord du parc national de la Lopé (Gabon). Elle est dispensée intégralement en français. La formation fera l'objet d'une évaluation et permettra, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université en « Gestion des Aires Protégées », délivré par l'Université Senghor.

La formation sera organisée par l'équipe de Wildlife Conservation Society au CEDAMM. WCS sera appuyé dans sa tâche par l'équipe de l'UICN-PACO ayant également une solide expérience dans la gestion et les problématiques liées aux aires protégées.



Coût

La formation est prise en charge par les organisateurs. Cette prise en charge couvre les frais de formation, l'hébergement et l'alimentation, le transport (sous conditions), une allocation pour menues dépenses, pour toute la durée de la formation. Les candidats devront assumer les autres frais éventuels.

Candidature et sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante :

<http://continue.senghor.refer.org>

Date limite d'inscription : 20 Février 2015

Contacts

- Catherine Gurguenian
Secrétaire, Département Environnement, Université Senghor
Tél. & Fax : (203) 48 43 637
Courrier électronique : environnement@usenghor-francophonie.org

- Elise Mazeyrac, Directrice du CEDAMM, Libreville, Gabon
Tel : (+241) 04 41 21 22
Email : emazeyrac@wcs.org